

**Préavis 4-2014**

**Construction d'un nouveau silo à sel  
Crédit demandé: CHF 860'000.00**

Date	16 janvier 2014
Lieu	Centre administratif et technique de la Damataire
Heure	18h30
Présents	Commission ad hoc :
	Mme Léna LIO
	Mme Anne-Laure THEVOZ
	M. Jean-Robert CHAVAN, en remplacement de M. Fernandez
	M. Alexandre FREISE
	M. Yassin NOUR
	M. Jean-Jacques SCHWAB
	M. Bernard THILO
	M. Fabio MARCHETTO, président
	Représentants de la Municipalité
	M. Marc ZOLLIKER, Municipal DTSI
	M. Thierry LASSUEUR, chef de service DTSI
	M. Jean-Michel MARADAN, adjoint au chef de service DUESP pour l'urbanisme
Excusés	M. Ernest HUNZIKER

**Rapport au Conseil communal**  
**Séance du Conseil communal du 5 février 2014**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sans qu'il soit procédé à une reconnaissance des lieux.

**1. PREAVIS : COMPLEMENTS D'INFORMATIONS**

**1.1. Documentation**

Le ch. 11 du préavis prévoyait la présentation des plans détaillés et des documents supplémentaires aux commissionnaires ad hoc. Les représentants de la Municipalité n'ont cependant pas été en mesure de fournir lesdits documents.

**1.2. Informations complémentaires**

**1.2.1. Caractéristique du projet**

Le projet proposé vise la construction d'un double silo à sel pour un volume de 220 mètres cubes offrant une capacité totale de stockage de 180 tonnes. Réalisés en bois, habillés d'une structure en panneaux de polycarbonate et culminant à 11 mètres de hauteur, ils prendraient place sur des fondations renforcées en contrebas du parking du centre administratif de la Damataire, à moins d'un mètre de la berge de la Paudèze (cf. photomontage en annexe c) du préavis, p. 16).

### 1.2.2. Pénuries de sel et livraisons d'urgence

Outre l'hiver 2011-2012, la commune a connu quelques pénuries de sel au cours des vingt dernières années. La livraison en urgence de sel supplémentaire par la commune de Lausanne n'a cependant pas entraîné de surcoût du prix à la tonne.

### 1.2.3. Exigences des transports publics et modernisation des systèmes de salage

Depuis 2013, les TL exigent des communes d'assurer des conditions de circulation adéquates jusqu'à 24h00, fin de l'exploitation, ce qui nécessite des opérations de salage plus fréquentes. En contrepartie, la modernisation véhicules de la voirie équipés de systèmes de salage permet de réduire les quantités de sel répandu à 5 gr. par mètre carré.

### 1.2.4. Durée de vie des silos

La durée de vie d'un silo à sel est de 25 à 30 ans. Le silo actuel a 24 ans. Le projet prévoit le démontage de ses éléments constitutifs, à l'exception de son enveloppe en béton, dont la réaffectation éventuelle n'a pas été déterminée pour l'heure.

## 2. DISCUSSION

### 2.1. Opportunité du projet

Indépendamment de la question de l'état du silo existant, la commission reconnaît l'importance de trouver une solution à la sous-capacité actuelle de stockage du sel.

Elle s'interroge cependant sur l'opportunité d'une surcapacité de 45 tonnes par rapport aux normes VSS eu égard en particulier au montant du crédit demandé.

L'adhésion prochaine du Canton de Vaud à la Convention intercantonale sur la vente du sel en Suisse mettra fin au monopole des Salines de Bex, ce qui élargira l'offre, rendra l'approvisionnement nettement plus aisé qu'actuellement et contribuera à diminuer d'autant les risques de pénurie.

### 2.2. Aspects financiers

D'emblée, une partie de la commission juge les coûts du projet particulièrement élevés, notamment en comparaison intercommunale.

#### 2.2.1. Comparaison intercommunale

Il est fait remarquer que la commune de Vernier par exemple (34'000 habitants - près de 50 km de routes) dont la consommation moyenne annuelle de sel au cours des cinq dernières années a été d'environ 150 tonnes, a voté l'an dernier la construction d'un silo de 120m<sup>3</sup> pour un coût total tout inclus de CHF 210'000.

A Leysin, en 2013, le choix s'est porté sur un silo de 75 m<sup>3</sup> (destiné à couvrir 75% de la consommation moyenne annuelle), pour un coût tout compris de CHF 145'000.

#### 2.2.2. Impact budgétaire du site retenu

La surcapacité de stockage par rapport aux normes VSS n'explique pas à elle seule les coûts du projet, dans la mesure où le choix de deux silos de 75 m<sup>3</sup> au lieu de 120m<sup>3</sup> permettrait une économie de CHF 90'000 seulement. A l'évidence, le choix du site de la Damataire impacte lourdement sur le budget en raison des travaux de génie civil qu'impliquent l'instabilité du terrain et la proximité immédiate des berges de la Paudèze.

#### 2.2.3. Emplacements alternatifs

Le site du dépôt de la voirie situé au Chemin du Liaudoz doit être écarté car le plan de quartier interdit toute dérogation à l'interdiction de bâtir.

Le dépôt de Volson est difficile à atteindre par fortes chutes de neige; de surcroît, il présente en l'état un problème de surveillance.

Le site de la STEP a également été écarté essentiellement en raison de l'incertitude liée au sort de la station d'épuration.

Quant à l'option intercommunale, des contacts ont été pris avec les communes de Paudex et Belmont notamment. La première n'a pas de terrain disponible, tandis que la seconde serait trop éloignée pour garantir à notre service de voirie une intervention rapide et aisée.

La commission relève néanmoins qu'une variante intercommunale aurait mérité une étude plus approfondie, qui consisterait en un hub principal sous forme d'une grande halle de stockage même quelque peu éloignée, servant à réapprovisionner les silos de proximité actuels.

### **2.3. Esthétique**

A la question de savoir si l'aspect en bois massif du double silo ne serait pas plus esthétique, il est répondu qu'un habillage en polycarbonate est nécessaire pour sa bonne intégration en milieu urbain. Le coût de celui-ci est estimé à CHF 60'000.

### **3. VOTE**

Par 5 voix contre, 3 pour et 0 abstention, la commission conclut au rejet de la proposition.

### **4. CONCLUSIONS**

Au vu du résultat du vote, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

- de rejeter la proposition de la Municipalité.

Par 6 voix pour et 3 abstentions, la Commission des finances a donné un préavis favorable.

Pully, le 28 janvier 2014

Pour la Commission ad hoc



Fabio MARCHETTO